

Ménages agricoles en Bourgogne-Franche-Comté : des niveaux de vie plus faibles dans les territoires d'élevage bovins viande

Avec 29 200 agriculteurs exploitants en activité, la Bourgogne-Franche-Comté est une des régions où cette profession est la plus exercée. Vivant très souvent en couple, 80 % de leurs conjoints ont une activité professionnelle. Un quart exercent le métier d'agriculteur ou d'ouvrier agricole.

Les revenus des ménages agricoles proviennent pour 37 % de l'activité agricole, c'est plus qu'en moyenne en France métropolitaine. Ils sont composés pour 25 % de revenus du patrimoine et 38 % d'autres ressources comme les salaires ou les prestations sociales.

Les personnes vivant dans les ménages agricoles sont plus souvent touchées par la pauvreté que l'ensemble de la population régionale. C'est dans les territoires spécialisés dans l'élevage bovins viande que leur niveau de vie est le plus faible. À l'inverse, il est plus élevé dans les territoires spécialisés en grandes cultures et plus encore en viticulture.

Hugo Andrieu, Régine Bordet-Gaudin, Hélène Ville, Insee

Très ancrée en Bourgogne-Franche-Comté, l'agriculture représente 4 % de la valeur ajoutée régionale contre 1,7 % en France métropolitaine. Avec 29 200 agriculteurs exploitants (*Définitions*) en 2015, soit 2,6 % des actifs en emploi, la région se classe au 4^e rang des régions françaises. La production agricole régionale repose sur cinq orientations technico-économiques (*Définitions*) principales : les grandes cultures, l'élevage bovins viande, l'élevage bovins lait, la viticulture, la polyculture-polyélevage. Elle est reconnue pour ses filières d'excellence, notamment ses vins et ses fromages d'appellation d'origine protégée (AOP).

Cette grande diversité d'activités conduit à des disparités de revenus au sein des ménages agricoles (*Définitions*), qui par ailleurs, peuvent bénéficier d'autres sources de revenus.

Étudier leurs conditions et leurs niveaux de vie permet d'éclairer les décideurs en charge des politiques d'aménagement des territoires dans un contexte de forte

concurrence mondiale, de changements structurels et environnementaux, et de refonte de la Politique Agricole Commune.

Une population âgée, de jeunes agriculteurs diplômés

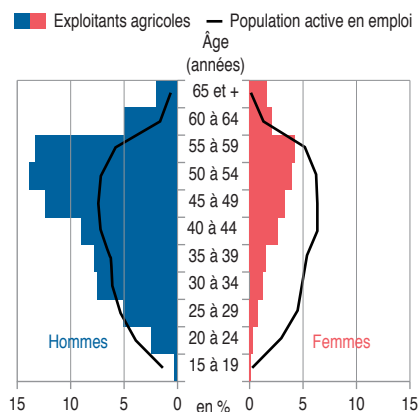
Les agriculteurs, pour la plupart des hommes, sont relativement âgés : 8 500 soit 29 % ont au moins 55 ans contre 16 % des actifs en emploi de la région (*figure 1*). Ils sont plus âgés dans les territoires de grandes cultures et plus jeunes dans les territoires laitiers. Le fort vieillissement de la profession et les difficultés pour trouver un successeur posent la question du renouvellement de générations d'agriculteurs et de la pérennisation des systèmes d'exploitation.

Ces vingt dernières années, le niveau de formation des agriculteurs a fortement progressé : 80 % des moins de 40 ans ont le baccalauréat ou un diplôme d'enseignement supérieur contre 39 % des plus de 40 ans. Cette évolution est bien plus marquée que dans tous les autres groupes

professionnels. Elle est liée à la nécessité de posséder au moins un baccalauréat professionnel ou un brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole ou tout

1 Près de 30 % des agriculteurs ont au moins 55 ans

Pyramide des âges des agriculteurs et des actifs en emploi en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Recensement de la population au lieu de résidence 2015

2 Pauvreté plus prononcée dans les territoires d'élevage bovins viande

Niveaux de vie des ménages agricoles selon les territoires* de Bourgogne-Franche-Comté

Type de territoire selon la production agricole dominante	Nombre de ménages agricoles	%	Niveau de vie médian annuel par UC** (en euros)	Taux de pauvreté (%)	Niveau de vie médian annuel des personnes pauvres (en euros)	Intensité de la pauvreté (%)
Ensemble des territoires de Bourgogne-Franche-Comté	28 670	100	20 490	18	8 730	29
Dont :						
Bovins viande	4 140	14	16 920	26	8 690	30
Bovins lait	5 440	19	19 910	15	9 510	23
Bovins mixtes	1 950	7	19 120	19	8 910	28
Autres productions animales	1 030	4	19 140	24	8 870	28
Polyculture-polyélevage	8 220	29	19 910	20	8 390	32
Grandes cultures	3 640	13	21 770	18	7 840	37
Viticulture	3 420	12	33 550	7	8 440	32
Autres productions végétales	670	2	21 710	nd	nd	nd

*Voir encadré Définitions ; **UC = Unité de consommation

nd : données non disponibles (effectifs faibles)

Source : Insee, Filosofi 2015

En rouge, les territoires de production animale

En vert, les territoires de production végétale

En bleu, les autres territoires

diplôme de niveau équivalent pour bénéficier d'aides à l'installation.

Pour la plupart propriétaires de leur logement, les agriculteurs habitent très souvent dans la commune d'implantation de leur exploitation, en particulier les éleveurs en raison des contraintes liées à la gestion de leur cheptel. Les agriculteurs résident dans des espaces peu artificialisés qui offrent les terres et emplacements nécessaires à leur activité. Néanmoins, plus de 40 % résident dans une aire urbaine (*Définitions*), moins que l'ensemble de la population régionale (74 %). Ils bénéficient ainsi d'un accès relativement rapide aux services de la vie quotidienne, aux structures éducatives pour leurs enfants et aux emplois favorisant la bi-activité ou encore le travail du conjoint hors de l'exploitation. Cette vie « entre ville et campagne » concerne plus de la moitié des agriculteurs des territoires spécialisés en grandes cultures, viticulture, maraîchage ou horticulture.

Un mode de vie familial, un conjoint très souvent salarié

Les agriculteurs vivent moins souvent seuls que l'ensemble des actifs en emploi. Même jeunes, ils sont davantage mariés, notamment lorsqu'ils travaillent sur une exploitation de grande taille.

Près de 80 % des conjoints des agriculteurs ont une activité professionnelle. Un quart d'entre eux exercent le métier d'agriculteur ou d'ouvrier agricole. Cette proportion est beaucoup plus forte chez les viticulteurs et les éleveurs bovins. Sur l'exploitation viticole, un tiers des conjoints participent aux travaux agricoles, entretien des vignes, vendanges, très souvent comme ouvrier agricole. Dans les élevages où le soin et la traite des animaux engendrent des astreintes quotidiennes, le conjoint a en revanche plus souvent le statut d'agriculteur exploitant.

Néanmoins, la très grande majorité des conjoints des agriculteurs, d'autant plus lorsqu'ils sont jeunes, sont salariés et ont un emploi stable en dehors de l'exploitation, apportant des revenus supplémentaires au ménage. La progression du taux d'activité des femmes dans la société ainsi que la forte mécanisation des processus de production et le développement des formes sociétaires en agriculture, EARL (Exploitation agricole à responsabilité limitée) ou GAEC (Groupeement agricole d'exploitation en commun) favorisent l'exercice d'une activité professionnelle en dehors de l'exploitation.

Lorsque les agriculteurs ne vivent pas en couple, ils habitent davantage avec un parent (père, mère) lui-même souvent agriculteur ou agriculteur retraité et cumulent ainsi plusieurs revenus d'origine agricole dans le ménage.

Plus de pauvreté et d'inégalités de niveaux de vie que dans l'ensemble des ménages

Les personnes vivant dans les ménages agricoles disposent d'un niveau de vie annuel médian (*Définitions*) de 20 500 euros en 2015, comparable à celui de l'ensemble de la population régionale. Cependant, celui-ci cache de fortes disparités et une pauvreté parfois élevée

(figure 2). Dans les ménages agricoles, le revenu en dessous duquel se situent les 10 % des personnes les plus modestes est 5 fois inférieur au revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des personnes les plus aisées. Dans l'ensemble de la population régionale, cet écart est de 3. Dans les ménages agricoles, les personnes sont également plus nombreuses à vivre sous le seuil de pauvreté (*Définitions*), 18 % contre 13 % en moyenne dans la région. La pauvreté est aussi plus intense : les personnes pauvres y ont un niveau de vie médian de 8 730 euros annuel, ce qui est inférieur de 29 % au seuil de pauvreté. Cet écart est de 19 % pour l'ensemble des personnes pauvres de la région.

Les ménages agricoles détiennent cependant un patrimoine plus important que l'ensemble des ménages, qui repose surtout sur leur patrimoine professionnel et moins sur les actifs financiers et immobiliers (*encadré*).

Des revenus provenant davantage de l'activité agricole

Dans la région, les revenus des ménages agricoles sont plus fortement liés à l'activité agricole : ils proviennent pour 37 % des revenus agricoles contre 31 % en moyenne en France métropolitaine (figure 3). Ils dépendent de la nature de la production, les activités viticoles ou céréalières dégagant plus de richesse que l'élevage bovin. Davantage liés aux bénéfices agricoles, ils peuvent plus fluctuer selon les conditions climatiques et la volatilité des prix sur le marché.

Les ressources des ménages agricoles reposent à hauteur de 25 % sur les revenus du patrimoine, bien plus que pour l'ensemble des ménages de la région (9 %). Elles peuvent également être fournies par le salaire du conjoint ou encore de l'agriculteur lui-même qui peut avoir un emploi complémentaire hors de l'exploitation : dans la région, 12 % des agriculteurs sont ainsi bi-actifs (*encadré*). Les ressources peuvent aussi comprendre la pension de retraite du conjoint et des prestations sociales.

Dans les ménages agricoles les plus modestes, l'activité agricole contribue moins fortement aux ressources. Néanmoins, compte tenu de

Un patrimoine important mais souvent de lourdes dettes

Les ménages agricoles français détiennent un patrimoine important. Celui-ci s'élève à plus d'un million d'euros contre 269 000 euros en moyenne dans l'ensemble des ménages. Il est composé pour 63 % du patrimoine professionnel lié à l'acquisition de biens nécessaires à leur activité professionnelle. Même si les disparités sont fortes au sein des ménages agricoles, 90 % possèdent un patrimoine supérieur à 172 600 euros. En contrepartie, les ménages agricoles sont plus endettés : 74 % sont endettés pour un montant moyen de 150 000 euros, alors que 46 % de l'ensemble des ménages français le sont pour 72 000 euros en moyenne.

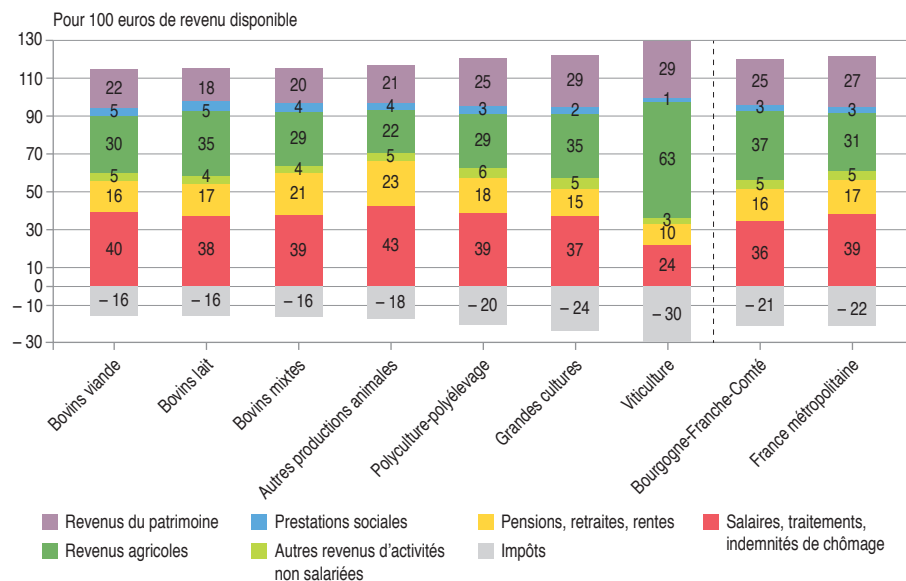
Les exploitations agricoles de Bourgogne-Franche-Comté détiennent en moyenne près de 87 000 euros de bâtiments et d'installations techniques spécifiques ainsi que plus de 92 000 euros de matériels et outillages en valeurs nettes des amortissements, soit respectivement + 25 % et + 20 % que l'ensemble des exploitations françaises. Elles sont également plus endettées, avec en moyenne 226 000 euros de dettes contre 198 000 euros au niveau national.

rédigé par Eric Seguin et Pierre Froissart, Draaf, SRISE Bourgogne-Franche-Comté

Sources : Insee, Enquête Patrimoine 2015 ; Draaf, Rica 2015 (Réseau d'information comptable agricole)

3 Revenus agricoles : un poids variable selon le territoire

Décomposition du revenu disponible des ménages agricoles selon les territoires* de Bourgogne-Franche-Comté



Note de lecture : En Bourgogne-Franche-Comté, pour 122 € perçus, 37 proviennent des revenus agricoles, 36 des salaires et prestations chômage, 25 des revenus du patrimoine, 16 des retraites, 5 des autres revenus d'activités non salariées, 3 des prestations sociales. À ces 122 € perçus, 21 € d'impôts sont déduits.

*Territoires selon la production agricole dominante hors autres productions végétales (effectifs faibles). Voir encadré Définitions
Source : Insee, Filosofi 2015

leur faible niveau de vie, ces ménages peuvent être fortement impactés par de mauvais résultats économiques ou une variation des subventions européennes.

Élevage bovins viande : faibles revenus et plus forte pauvreté

Les personnes vivant dans les ménages agricoles des territoires tournés vers la production animale (bovins, volailles, porcs, ovins...) ont un niveau de vie médian plus faible que les autres. Dans les territoires produisant plutôt de la viande bovine, le niveau de vie médian est le plus bas (16 900 € en 2015) (figure 4). Localisés surtout en Saône-et-Loire et dans la Nièvre, berceaux de la race charolaise, les exploitations agricoles sont surtout spécialisées dans l'élevage de vaches allaitantes, qui fournit des revenus faibles depuis plusieurs années. Dans ce contexte, ces territoires sont les plus touchés par la pauvreté : 26 % des personnes vivant dans les ménages agricoles sont pauvres. L'activité agricole ne fournit que 30 % de leurs revenus. Les salaires et indemnités chômage contribuent davantage à leurs ressources financières qu'ailleurs dans la région.

Dans les territoires de production de bovins lait, le niveau de vie médian des personnes vivant dans des ménages agricoles est meilleur, 3 000 € de plus par an. Le taux de pauvreté est beaucoup plus faible (15 %) et le niveau de vie médian des personnes pauvres un peu plus élevé. Les revenus agricoles contribuent plus fortement aux ressources des ménages (35 %), soutenus notamment par la

production de fromages AOP renommés sur le massif jurassien. Dans le reste de la région, la production repose par contre sur du lait conventionnel, moins rémunérateur.

Polyculture-polyélevage : patrimoine et salaires composent près des deux tiers des revenus

Près de 30 % des ménages agricoles vivent dans des territoires où prédominent les exploitations de polyculture-polyélevage, par ailleurs réparties dans toute la région. Le niveau de vie médian des personnes de ces ménages est proche de celui des territoires d'élevage laitier. Néanmoins, les écarts de revenus sont plus importants et la pauvreté beaucoup plus présente.

L'activité agricole pèse moins (29 %) dans les revenus. Par contre, le patrimoine, les salaires et indemnités chômage représentent 64 %. D'ailleurs, les conjoints sont davantage salariés que dans les autres types de territoires. La diversité des activités agricoles dans ces territoires peut contribuer à stabiliser les revenus qui sont néanmoins soumis aux variations à la fois des cours de la viande, du lait conventionnel et des céréales. Cela concerne tout particulièrement l'ouest de la région où les exploitants associent la culture céréalière à l'élevage bovins viande.

Ménages agricoles des territoires de grandes cultures : de fortes inégalités de revenus

Avec 21 800 euros en 2015, le niveau de vie médian des personnes vivant dans les ménages agricoles des territoires de

productions céréalières (blé tendre, orge, colza, maïs, soja) est nettement supérieur à celui des ménages des territoires d'élevage. Globalement, les revenus de ces ménages dépendent fortement de l'activité agricole (35 %) mais aussi de la détention de patrimoine (29 %), notamment de terres agricoles. Les inégalités de revenus au sein de ces ménages révèlent des disparités de rendements des cultures, meilleurs par exemple dans le nord de l'Yonne et la plaine de la Saône. Si le taux de pauvreté se situe dans la moyenne, le niveau de vie médian des personnes pauvres est très faible (7 800 € par an).

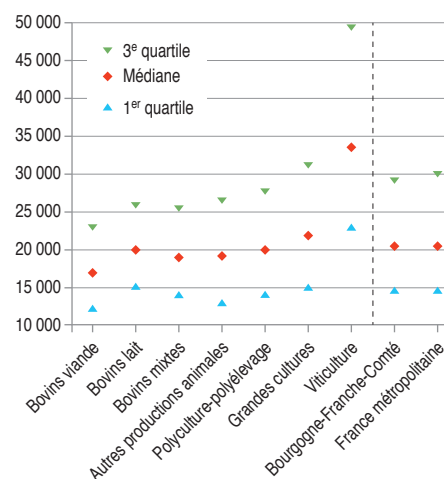
Zones viticoles : un niveau de vie médian très élevé

C'est dans les territoires viticoles que les ménages agricoles perçoivent les plus hauts revenus. Ils concentrent un tiers des revenus agricoles de la région alors qu'ils ne représentent que 12 % des ménages agricoles. La viticulture, globalement très rémunératrice, contribue pour 63 % à leurs ressources. Celles-ci s'appuient également sur les revenus des conjoints dont l'activité a souvent un lien avec le secteur agricole. Lorsqu'ils sont salariés, la moitié d'entre eux travaillent dans l'agriculture ou dans le commerce, notamment à la commercialisation des vins de l'exploitation.

Le niveau de vie médian des personnes des ménages viticoles dépasse les 33 500 euros, soit le double de celui des territoires d'élevage bovin. De plus, les 25 % les plus modestes ont un niveau de vie nettement supérieur à leurs homologues des autres espaces agricoles. Néanmoins, il y a de fortes disparités de niveau de vie, liées aux caractéristiques des

4 Niveaux de vie meilleurs des ménages agricoles des territoires spécialisés dans la production végétale

Niveaux de vie des ménages agricoles dans les territoires* de Bourgogne-Franche-Comté (euros)



*Territoires selon la production agricole dominante hors autres productions végétales (effectifs faibles). Voir encadré Définitions
Source : Insee, Filosofi 2015

vignobles et de leurs appellations. Ainsi, les revenus sont les plus élevés au sud de Dijon, où le vignoble est réputé mondialement pour ses grands crus, ainsi que dans le Chablisien. En revanche, dans le Jura et en Saône-et-Loire, où la production de vins est moins rémunératrice, le niveau de vie médian est plus faible.

Si la pauvreté est peu présente dans les ménages viticoles, elle touche principalement les zones d'appellations moins renommées. ■

La bi-activité plus fréquente chez les jeunes exploitants agricoles

En Bourgogne-Franche-Comté, 12 % des agriculteurs exercent une activité salariée en complément de leur travail sur l'exploitation. La bi-activité est plus fréquente chez les moins de 30 ans (20 %) et les agricultrices (18 %). Elle est également plus répandue dans les territoires de grandes cultures où la mécanisation et la saisonnalité des activités facilitent l'exercice d'un autre emploi. Près d'un bi-actif sur deux a un emploi salarié de plus d'un mi-temps annuel. Dans les territoires d'élevage laitier, les agriculteurs, contraints par leur activité, travaillent en revanche moins souvent en dehors de leur exploitation.

Près de 20 % des bi-actifs utilisent leurs compétences agricoles ailleurs : salariés dans d'autres exploitations agricoles, ils sont souvent ouvriers agricoles. Les autres exercent plutôt dans des entreprises ou des administrations en lien également avec le monde agricole (commerce de produits alimentaires, enseignement agricole, Chambre d'agriculture...).

Définitions et méthodologie

Cette publication analyse les conditions de vie et les revenus des ménages agricoles en fonction de leur **territoire de résidence**. Ces territoires ont été constitués selon l'**orientation technico-économique (Otex)** dominante des exploitations des communes. L'Otex d'une exploitation est définie en fonction de sa production dominante, c'est-à-dire celle qui génère au moins les deux tiers de la production brute standard de l'exploitation. Les **agriculteurs exploitants** regroupent les personnes qui exercent à titre professionnel une activité agricole, en qualité de chef d'exploitation, d'associé d'exploitation ou d'aide familial non salarié.

Les **ménages agricoles étudiés** sont des ménages qui, sur leur déclaration de revenus, ont déclaré des revenus agricoles, qu'ils soient positifs ou nuls. Les **revenus agricoles** correspondent aux bénéfices agricoles nets de déficits. Les **revenus du patrimoine** du ménage regroupent principalement les revenus fonciers (loyers, fermages...), les bénéfices industriels et commerciaux non professionnels, des recettes brutes de locations meublées non professionnelles.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les

transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS, prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine...).

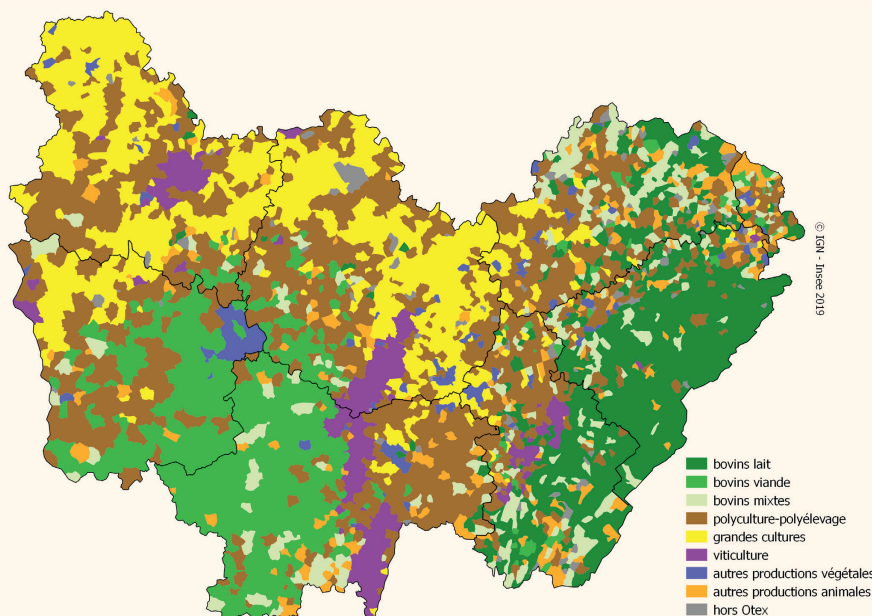
Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Il est donc le même pour tous les individus du ménage. Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant en dessous.

Le **premier quartile** de niveau de vie correspond au niveau de vie en dessous duquel se situent 25 % de la population. Le **troisième quartile** de niveau de vie correspond au niveau de vie au-dessus duquel se situent 25 % de la population.

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le **seuil de pauvreté** est fixé à 60 % du niveau de vie médian, selon les conventions européennes. L'**intensité sde la pauvreté** permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Elle représente l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus la pauvreté est dite intense.

Une **aire urbaine** est constituée d'un pôle (ensemble de communes d'un seul tenant ayant au moins 1 500 emplois), et d'une couronne (ensemble de communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci).

Répartition des communes en fonction de l'orientation technico-économique des exploitations agricoles



Source : Draaf, Recensement agricole 2010

Insee Bourgogne-Franche-Comté

8 rue Louis Garnier
CS 11997

25020 BESANÇON CEDEX

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Rédactrice en chef :
Isabelle Revillier

Mise en page :
STDI

Crédits photos :
CRT, L. Cheviet

ISSN : 2497-4455

Dépôt légal : mars 2019

© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Bordet-Gaudin R., Ville H., « Davantage d'ouvriers agricoles en Bourgogne-Franche-Comté », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 79, mars 2019.
- « Les ménages agricoles en Bourgogne-Franche-Comté » *Dossier Agreste Bourgogne-Franche-Comté* (à paraître).
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2018.
- « Les femmes dans l'agriculture, situation au 1^{er} janvier 2016 », *MSA*, juillet 2018.
- Site agreste : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/bourgogne-franche-comte/>

